

Circulaire d'information

INFCIRC/644

Date: 21 avril 2005

Distribution générale

Français

Original: Anglais

Communication en date du 30 mars 2005 reçue du représentant permanent de l'Inde transmettant une déclaration faite par le Ministre des affaires extérieures lors d'une conférence sur les nouveaux défis posés par la prolifération nucléaire

1. Le Secrétariat a reçu une lettre, en date du 30 mars 2005, adressée à l'Agence par le représentant permanent de l'Inde, à laquelle était jointe une déclaration faite par le Ministre indien des affaires extérieures lors d'une conférence sur les nouveaux défis posés par la prolifération nucléaire organisée à New Delhi (Inde), le 28 mars 2005.
2. Conformément à la demande formulée dans la lettre, la déclaration du Ministre est reproduite ci-après pour l'information des États Membres.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ PAR SHRI K. NATWAR SINGH, MINISTRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, LORS DE LA CONFÉRENCE SUR LES NOUVEAUX
DÉFIS POSÉS PAR LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE ORGANISÉE PAR IDSA &
PUGWASH-INDIA DANS LE CADRE DU THÈME 'L'INDE ET LE TNP'

NEW DELHI, LE 28 MARS 2005

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ PAR SHRI K. NATWAR SINGH,
MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, LE LUNDI 28 MARS 2005
À 10 HEURES, LORS DE LA CONFÉRENCE SUR LES NOUVEAUX DÉFIS
POSÉS PAR LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE ORGANISÉE PAR IDSA &
PUGWASH-INDIA DANS LE CADRE DU THÈME 'L'INDE ET LE TNP'

J'ai le grand plaisir d'inaugurer le séminaire sur les nouveaux défis posés par la prolifération nucléaire organisé conjointement par l'IDSA (Institute of Defence Studies and Analysis) et Pugwash India Conference. Les cas de prolifération révélés ces deux dernières années et le développement et la propagation du terrorisme international confèrent un caractère d'urgence à ces débats. La tenue de la présente conférence quelques semaines avant la septième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est opportune et répond aux grandes préoccupations de notre époque.

Le régime de non-prolifération est de plus en plus mis à l'épreuve à cause, d'une part, de l'absence de progrès réels en matière de désarmement nucléaire et, d'autre part, de l'incapacité d'empêcher la prolifération clandestine par des pays parties ou non parties au TNP. Les handicaps de ce régime ont engendré des coûts pour l'Inde et ont eu des effets négatifs sur notre sécurité, car une grande partie de la prolifération clandestine qui retient aujourd'hui l'attention a eu tendance à se dérouler dans notre voisinage. La réponse de la communauté internationale au fil des ans a été, de notre point de vue, au mieux inadaptée et au pire laxiste, aboutissant à la situation défavorable que nous connaissons actuellement. Malheureusement, l'approche adoptée aujourd'hui reste incohérente et sélective, l'attention étant centrée avant tout sur les bénéficiaires de la prolifération clandestine et pas assez sur ses sources. Cette approche déséquilibrée n'ajoute pas foi à la décision de la communauté internationale de traiter sérieusement ce problème.

L'Inde est indéfectiblement attachée à la non-prolifération des armes de destruction massive non seulement pour sa propre sécurité, mais aussi pour la paix et la sécurité dans le monde entier. On ne se souvient pas assez qu'elle a été au nombre de ceux qui ont proposé d'élaborer un instrument international pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Nous considérons toutefois qu'un tel instrument devait impliquer non seulement un engagement des États non dotés

d'armes nucléaires de renoncer à ces armes, mais également un engagement de ceux qui en possèdent de cesser toute production de matières fissiles à des fins d'armement pour s'acheminer vers une élimination complète des armes nucléaires dans le cadre d'un calendrier précis. Le Traité tel qu'il a finalement été conçu n'aborde malheureusement qu'une partie du problème.

En 1988, durant le mandat du Premier Ministre Rajiv Gandhi, l'Inde a de nouveau pris une initiative importante, en présentant un plan d'action pour une élimination complète et définitive des armes nucléaires dans des délais déterminés. Mais cette proposition pratique et non discriminatoire n'a pas été approuvée par les États qui possédaient des arsenaux nucléaires.

La fin de la guerre froide, qui a mis un terme à la confrontation nucléaire entre les deux superpuissances, a de nouveau fourni une occasion unique de progresser vers une réduction, puis l'élimination des armes nucléaires. Hélas, ces espoirs ont été déçus et, au lieu de prendre des mesures progressives en faveur du désarmement nucléaire, les États et notamment ceux qui détenaient les plus grands arsenaux nucléaires ont généralement eu tendance à réaffirmer la primauté de ces armes dans leur stratégie sécuritaire. De nouvelles doctrines et de nouveaux arguments justifiant l'utilisation des armes nucléaires ont vu le jour. Cette attitude nourrit et renforce l'idée selon laquelle les armes nucléaires sont une monnaie d'échange pour le pouvoir. Ces constatations amènent en outre à se poser la question suivante : Va-t-on assister à une nouvelle course aux armements nucléaires ? S'il est prématuré d'employer ces termes à l'heure actuelle, il n'en reste pas moins que la situation présente est défavorable au désarmement nucléaire et, par extension, à l'objectif de non-prolifération.

L'Inde n'est peut-être pas partie au TNP, mais sa conduite a toujours été conforme aux dispositions essentielles du Traité visant les États dotés d'armes nucléaires. Aux termes de l'article 1^{er} du TNP, tout État doté d'armes nucléaires s'engage à ne pas transférer d'armes nucléaires à un autre État et à ne pas aider un autre État à en acquérir. L'Inde peut faire état d'un bilan irréprochable à cet égard, ce qui est connu de tous, contrairement à certains États dotés d'armes nucléaires qui ont collaboré activement ou assisté passivement à une prolifération clandestine continue, y compris à l'exportation ou l'importation de composants et de technologie des armes nucléaires. L'article III oblige tout État partie au Traité à ne fournir des

matières nucléaires et des équipements connexes à un autre État que s'ils sont soumis aux garanties. Les politiques de coopération internationale de l'Inde dans le domaine nucléaire ont toujours respecté ce principe. L'article VI demande aux parties au Traité de poursuivre des négociations dans la perspective d'aboutir à un désarmement nucléaire mondial. L'Inde est non seulement attachée à l'idée d'entamer des négociations sur une convention sur les armes nucléaires, mais elle est aussi le seul État doté d'armes nucléaires disposé à le faire.

L'Inde est une puissance nucléaire responsable qui fait preuve de la plus grande retenue dans ce domaine. Nous avons annoncé que nous ne recourrons pas en premier à l'arme nucléaire et que nous n'y recourrons pas contre des États qui n'en sont pas dotés, ce qui donne des garanties négatives de sécurité à tous ces derniers. Nous avons régulièrement déclaré que nous ne maintiendrions qu'une force de dissuasion minimale crédible. Le rôle des armes nucléaires de l'Inde est exclusivement défensif. Notre moratoire unilatéral sur les essais nucléaires reste en place.

Nous estimons que, pour relever efficacement les nouveaux défis posés par la prolifération, la communauté internationale doit revoir et réévaluer les cadres existants en vue de les adapter aux réalités politiques actuelles. Il faut se rendre compte que si l'on considère les structures existantes en faisant preuve d'intransigeance idéologique, comme si elles étaient immuables, nous n'obtiendrons que des résultats limités en matière de non-prolifération. Un changement de mentalité s'impose pour faire face aux nouveaux défis. Les stratégies qui n'ont pas réussi à freiner, et encore moins à punir, les responsables de la prolifération doivent être remplacées par un nouveau cadre qui, d'une part, contribuera à enrayer efficacement ce phénomène et, d'autre part, n'empêchera pas la coopération légitime dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire des États qui présentent un bilan indiscutable en matière de non-prolifération.

Comme je l'ai déclaré au début, nous avons nous aussi intérêt à prévenir la prolifération, car il en va de notre sécurité. Nous restons prêts à agir en vue de cet objectif d'une manière qui soit compatible avec les exigences de notre sécurité nationale. Nous estimons qu'il faut prendre plusieurs mesures non pas isolément, mais dans le cadre d'un ensemble composite, face à ces défis qui sont interdépendants.

Dans un premier temps, il faudrait que les États dotés d'armes nucléaires réaffirment leur engagement envers une réduction irréversible et vérifiable de leur arsenal nucléaire, et une réduction du rôle des armes nucléaires. Il ne s'agira pas de s'en tenir à une simple rhétorique, mais de faire une déclaration suivie d'actes concrets. Notre objectif devrait être d'élaborer une convention sur les armes nucléaires universellement applicable et multilatérale sur le modèle de celle adoptée pour les armes chimiques. L'Inde se déclare prête à participer à des mesures concertées et irréversibles en vue de préparer le terrain pour cette convention. À l'époque de la guerre froide, on disait qu'une guerre nucléaire ne pouvait pas être gagnée et ne devait pas être menée. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent à présent réaffirmer cette logique. Parallèlement à cela, ces États devraient prendre des mesures concrètes pour réduire l'importance des armes nucléaires dans leurs calculs stratégiques. Étant donné que l'on ne peut pas réellement faire usage des armes nucléaires, il faudrait, dans un premier temps, s'efforcer de réduire leur importance dans les stratégies de sécurité. L'Inde, qui adhère à cette approche, a par conséquent adopté une politique de 'non-recours en premier à l'arme nucléaire'. Une mesure à prendre dans ce sens serait la conclusion d'un accord de ce type à l'échelle mondiale. Un accord signé par les États dotés d'armes nucléaires excluant le recours aux armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires serait également important. Les États dotés d'armes nucléaires devraient aussi prendre des mesures pratiques pour baisser progressivement le 'niveau d'alerte' se rapportant à leurs armes stratégiques, conformément au rôle défensif des armes nucléaires. Ces mesures seraient l'occasion de réaffirmer l'engagement solennel de la communauté internationale, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, envers le désarmement nucléaire et de faire des progrès concrets dans ce sens.

On a eu, jusque-là, tendance à adopter une approche exclusiviste qui, comme nous l'avons vu, n'a pas réussi à arrêter ni à punir ceux qui étaient impliqués dans la prolifération, soit en tant que fournisseurs, soit en tant que bénéficiaires. Au contraire, elle a imposé des contraintes excessives à ceux qui ont un comportement responsable et ont mené des politiques de transparence. La communauté internationale doit se débarrasser d'un mode de pensée obsolète et reconnaître le bilan d'États, comme l'Inde, qui ont démontré à maintes reprises qu'ils étaient des partenaires fiables au sein des initiatives mondiales destinées à assurer la non-prolifération.

L'Inde a mis en place une infrastructure locale complète et a constitué une réserve de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur nucléaire, à la fois pour satisfaire les besoins énergétiques correspondant aux aspirations au développement d'un milliard de personnes et pour renforcer la sécurité nationale. Le programme nucléaire de l'Inde, civil comme stratégique, n'enfreint aucune obligation internationale. En même temps, consciente des responsabilités que ces technologies entraînent, l'Inde a pris des mesures rigoureuses pour les protéger. À cet égard, nous nous employons sans réserve à renforcer encore notre cadre réglementaire, en tenant compte des enjeux techniques et de sécurité qui évoluent constamment. L'Inde n'a jamais été et ne sera jamais une source de prolifération. Cette position a été réaffirmée par les plus hautes autorités politiques et est un article de foi de notre politique étrangère.

Aujourd'hui, l'un des objectifs fondamentaux du développement à l'échelle planétaire est l'augmentation du niveau de vie des populations. La disponibilité d'une source d'énergie économique et propre est un facteur essentiel à cet égard. L'Inde, qui est en situation de déficit énergétique, accorde une très large place à l'énergie nucléaire dans son approvisionnement énergétique. Nous allons continuer sur la voie du développement local, dont le rythme peut être accéléré grâce à une coopération internationale renforcée dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cette coopération contribuerait non seulement à procurer davantage de prospérité à un grand nombre de personnes, mais également à répondre aux préoccupations suscitées par les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons déclaré à plusieurs reprises que chaque projet de coopération concernant l'électronucléaire pourrait être assorti de garanties internationales. Toutefois, cette coopération reste aujourd'hui tributaire de régimes restrictifs.

Il est donc à présent nécessaire de renoncer à l'exclusivisme et de créer un cadre plus global basé sur des principes d'égalité. Nous devrions en élaborer un qui, d'une part, réduirait et préviendrait efficacement la prolifération et, d'autre part, n'entraverait pas inconsidérément la coopération dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire avec des États qui, par leurs actes, ont soutenu l'objectif de non-prolifération. Il est ressorti de débats récents, que les cadres internationaux devaient s'adapter rapidement à l'évolution et à la diffusion rapides de

la technologie. Je tiens également à souligner ici qu'ils doivent être évolutifs et répondre aux réalités politiques du moment.

Nous avons toujours été guidés par le principe selon lequel nous devrions pouvoir à la fois garder notre liberté de pensée et d'action pour prendre les mesures nécessaires à notre sécurité nationale tout en tenant compte des préoccupations internationales relatives à la prolifération des armes de destruction massive, et en particulier aux risques de terrorisme qui y sont associés. Conformément à ce principe, nous restons prêts à participer, sur la base de l'égalité, à toutes les consultations multilatérales, à mettre au point ce cadre efficace et à instaurer un véritable régime de non-prolifération des armes de destruction massive durable. Notre objectif final doit rester l'élimination complète de ces armes.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos délibérations et attends avec intérêt leurs résultats.
